

Communiqué

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire



Ref. ISOC-TG/CA/002

En référence à l'article 12 paragraphe 2 des Statuts de notre association, le Conseil d'Administration convoque une **Assemblée Générale extraordinaire** le **samedi 24 mars 2018 à 09 heures au siège à Attiégo**.

A l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, et en conformité avec l'article 10 paragraphe 10 de nos statuts précités, il est proposé les points ci-dessous :

1. Présentation des rapports d'activités et financier 2017 ;
2. Proposition de révision des Statuts de notre Chapitre ;
3. Divers

Par ailleurs, les propositions de modification seront communiquées aux membres par mail dans les jours à venir.

Il est ouvert auprès du secrétariat exécutif une période de réception des éventuelles propositions de points d'ordre du jour jusqu'au 19 mars 2018.

La présence de tous s'avère indispensable.

Fait à Lomé, le 08 mars 2018

Le Président du Conseil d'administration,

Norbert Komlan GLAKPE